

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 octobre 2020

Délibération n° 2020 – 13/10/2020 – 5

*Suppression des frais spécifiques
du DU « Diplôme d'étudiant entrepreneur (DEE) »*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 19 Membres représentés : 5 Total : 24	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 2 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve la suppression des frais spécifiques du diplôme d'université (DU) « Diplôme d'étudiant entrepreneur (DEE) ».**

Dijon, le 13 octobre 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

Délibération transmise au recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement